CHERBOURG en Cotentin

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 4 JUIN 2020

DE CHERBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2020_0132_CC

Véhicules et matériels divers à vendre

3 - Domaine et patrimoine
3.6 - autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 25 septembre 2019 n°DEL2019_384 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°AR_2018_0071_CC du 8 janvier 2018 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, complété par l'arrêté n°AR_2018_1173_CC du 29 mars 2018, l'arrêté AR_2018_2798_CC du 29 juin 2018 et l'arrêté AR_2018_4236_CC du 11 octobre 2018,

CONSIDERANT la vétusté ou le renouvellement des véhicules et matériels des services municipaux

DECIDE

ARTICLE 1er Dans le cadre du renouvellement de son parc et de ses équipements, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens (cf. tableau joint en annexe).

La vente de ces biens aux enchères publiques sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 12% HT (14.40% TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Si toutefois certains biens ne trouvaient pas preneur, d'autres solutions de vente pourront être envisagées.

ARTICLE 2 – Le Maire est autorisé à signer la réquisition de vente et à encaisser le produit de la vente.

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :
- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 4 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 26 mai 2020,

Pour le Maire,
Par délégation,
Le maire-adjoint
Gilbert LEPOITTEVIN

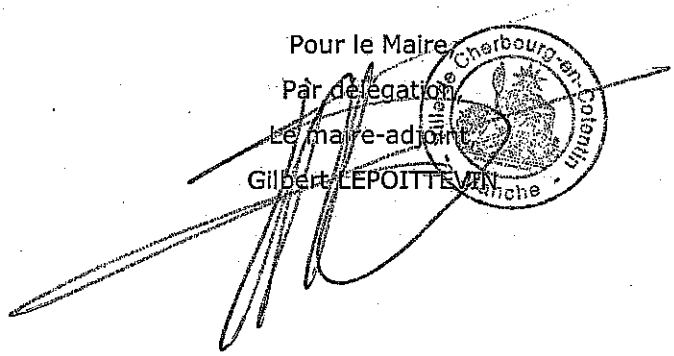

P.J. : tableau récapitulatif

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 4 JUIN 2020

DE CHERBOURG

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Matériels à vendre
Annexe décision DM_2020_0132_CC

Pôle/Service	Identification du bien	Véhicule/Matériel	Année acquisition	motif vente
PQCV/propreté urbaine	n° série 0000170536	Nettoyeur HP KARCHER HDS 695 S	2003	déjà remplacé/vétusté
PQCV/VO/équipes VRD	godet grappin	Godet grappin	1996	équipement tracteur 9403 TV 50 sorti parc